

Image not found or type unknown



Vendre mon bail qui est en tacite reconduction..

Par **lesdroles**, le **07/07/2014** à **17:11**

Bonjour,

Mon bailleur m'a proposé en 2008 un renouvellement de bail au 01/01/2009 avec augmentation du loyer. J'ai répondu par huissier accepter le renouvellement mais en refusant l'augmentation. Réponse que j'ai justifié évidemment. Il n'a jamais répondu. Alors mon bail est-il en tacite reconduction ou tacite renouvellement??? et cela change quoi? car maintenant je souhaiterais vendre.

Merci pour votre étude. Bonne réception

Cordiales salutations.